

COMPTE RENDU CAP LOCALE DU 23 JUIN 2011 Mutations C - Filière Fiscale

Etaient présentes pour FO DGFIP : Christine ETANCELIN (titulaire), Barbara GEHAN (expert).

Ordre du jour :

1 approbation de PV

Le PV a été approuvé après les modifications demandées par les OS.

2 mouvement local des agents C

a site d'ARGENTEUIL

Le problème d'une demande d'annulation de fiche de vœux s'est posée sur le site d'ARGENTEUIL. Cette demande étant intervenue après la publication du projet d'affectation en local, le poste du collègue ayant demandé cette annulation avait déjà été attribué à un autre collègue.

Nous avons demandé que les deux situations soient satisfaites : la demande d'annulation prise en compte et donc le maintien en surnombre du collègue sur son ancien service et l'affectation du collègue sur le poste libéré par le précédent. Cette demande nous paraît d'autant plus justifiée que il s'agit de poste en CDI, et que ces services sont mis à contribution pour effectuer les tâches de l'accueil.

La Direction a refusé cette demande des OS et a maintenu son projet initial, soit le refus de la demande d'annulation de fiche de vœux du premier collègue et l'affectation du second sur le poste ainsi libéré. Elle a argué du fait que la demande des OS entraînerait une vacance de poste en SIE.

Pourtant, les suppressions de postes nous montrent que la Direction ne tient pas compte du manque d'effectif dans les services.

b site de CERGY

- les régularisations :

Sur le projet apparaissent des affectations intitulées « régularisation ». La question a été posée de savoir à quoi correspondaient ces cas.

La Direction a expliqué qu'il s'agit des collègues recrutés par « PACTE ». Ne sachant exactement comment gérer les affectations de ceux-ci, elle a interrogé la DG qui lui a répondu oralement que les « pactes » devaient être affectés comme les agents C, c'est à dire dès le début de leur stage. Ces régularisations consistent donc à affecter les collègues « pactes » sur les postes qu'ils occupent déjà.

- cas des deux CH

Depuis ces dernières années, beaucoup de postes ont été supprimés en CH. Les collègues ont donc du faire des demandes de mutation ou des fiches de vœux. Ils bénéficient certes d'une priorité mais à la résidence.

Le système a ses limites et l'absurdité est vite atteinte. Si un collègue obtient un poste fixe au mouvement qui suit la suppression de son poste, il perd sa priorité pour réintégrer un poste dans sa spécialité précédente ; si plusieurs postes sont supprimés, la priorité reste au collègue n'obtenant pas de poste fixe ; on arrive donc à la situation où des collègues sont coincés dans leur nouveau poste pour avoir obtenu trop vite un poste fixe. C'est la double peine : ton poste est supprimé et tu es coincé sur le nouveau.

La Direction pourrait maintenir ainsi sur le service, les collègues dont les postes sont supprimés ; mais elle s'y est refusée.

c site d'ERMONT

Un collègue n'a obtenu aucun des vœux mentionnés sur sa demande, alors que l'un des postes demandés n'est pas occupé, puisque attribué à un collègue détaché dans un autre service.

Nous avons demandé que satisfaction soit donnée à ce collègue, d'autant que cela laisse un poste en SIE non occupé.

La Direction a refusé, la règle étant d'affecter des collègues sur des postes à pourvoir, or, sur ce SIE, aucun poste n'est à pourvoir.

On joue sur les mots, car parfois la Direction avance comme argument qu'il ne faut pas laisser de poste non occupé (cf ARGENTEUIL), et parfois elle dit le contraire, bref, la règle c'est « comme je veux » !

d site de GARGES

On ne peut que constater la pénurie de collègues sur le site de Garges. Trop peu de demandes pour pourvoir les postes.

e site de St LEU

Cette pénurie est également constatée sur le site de St leu, mais à l'inverse de Garges, des collègues demandent ce site et ne l'obtiennent pas.

Nous avons évoqué le cas d'un collègue ALD que la Direction a décidé d'affecter sur Argenteuil, alors même que dans ses souhaits, ce collègue avait placé St Leu avant Argenteuil.

La Direction a rappelé, qu'en matière d'ALD, il ne s'agissait que de souhaits, la Direction se réservant le droit d'affecter comme elle l'entendait. Elle a donc refusé de réexaminer le cas évoqué et a maintenu l'affectation sur le site d'Argenteuil.

La Direction ne tient pas toujours compte des souhaits des agents et applique parfois le règlement de manière arbitraire.

Au regard des vacances théoriques présentées sur les documents de travail relatifs à cette CAPL, ce sont 13 agents qui manquent dans les services. C'est une évaluation a minima, car les vacances théoriques tiennent compte des suppressions d'emplois et non pas des besoins réels en personnel des services.

De fait, c'est un déficit de 358 agents, tout grade confondu, qui s'annonce au prochain mouvement ; c'est un départ à la retraite sur deux qui ne sera pas remplacé ; c'est la non compensation des temps partiels qui s'applique dans les services.

En conséquence, FO-DGFIP a voté contre le projet de mouvement des agents C du Val d'Oise pour l'année 2011.

**Retrouvez toutes les infos FO DGFIP 95
sur le site départemental**

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/095/>